

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de Presse

Communiqué de Presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 7 novembre 2012 N° 203

Benoît HAMON, ministre délégué en charge de l'Economie sociale et solidaire réagit à la décision de justice concernant le devenir de la Sociéte SET basée à Saint Jeoire-en-Faucigny (74)

Le tribunal de commerce d'Annecy vient d'autoriser K&S, société suisse cotée à la bourse de New-York, à reprendre la société SET (Smart Equipment Technology), entreprise de haute-technologie, au détriment de l'offre de reprise présentée par les salariés.

La décision n'est pas définitive, le Parquet ayant manifesté sa volonté de faire appel.

Le ministre délégué en charge de l'Economie sociale et solidaire (ESS) rappelle son soutien plein et entier à la solution de reprise en SCOP portée par les salariés, qui ancre les emplois à Saint-Jeoire (74) et maintient une technologie de pointe sur le sol français.

La solidité de l'offre des salariés est attestée par l'excellence du tour de table financier rassemblant des investisseurs publics et privés. D'un montant total de 6,2 millions d'euros, il inclut 1,6 millions d'euros en fonds propres et 4,6 millions en prêts de court et moyen-terme et garanties, associant Oséo, le Programme Investissement d'Avenir, 2 banques privées ainsi que le fond d'investissement de la Région Rhône-Alpes.

Pour rappel, cette entreprise travaille dans un secteur stratégique et de haute technologie, dont la reprise en SCOP par les salariés assurerait la pérennité de l'expertise française dans le secteur.

La Garde des Sceaux a fait connaître aujourd'hui son projet de professionnalisation de la justice commerciale dont le ministre souligne la pleine actualité.

Le ministre souhaite que les PME de l'économie sociale et solidaire, dont les SCOP font partie, puissent pleinement contribuer au maintien des emplois industriels en France et bénéficient à ce titre d'une meilleure reconnaissance institutionnelle. Le ministre délégué présentera au printemps 2013 une loi ESS dont un des chapitres vise à faciliter les possibilités de reprises d'entreprise par les salariés.

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON: Anne-Sophie de FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

